



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 75/2026 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT LORS DU PARCOURS DU CŒUR, RANDONNÉE PEDESTRE DES ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRES EN DATE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

Vu le code des Communes, Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant sur la circulation et le stationnement à l'intérieur de la commune.

Une randonnée pédestre des écoles élémentaires Anne Franck et Jacques Prévert aura lieu le vendredi 10 avril 2026 de 13h30 à 16h30.

ARRÊTE

Article 1 -

La circulation de tout véhicule se fera dans le sens normal de circulation à la vitesse réglementée.

Article 2 -

Tout véhicule présent sur les trottoirs et gênant l'évolution du parcours, pourra faire l'objet d'une contravention et d'une mise en fourrière selon l'Article **R417-10 Du code de la route**.

La randonnée pédestre empruntera les rues suivantes :

PARCOURS DES CP

- Rue Edmond Grenier (école Anne Franck)
- Rue Jules Guesde
- Rue Ferme des briques
- Chemin Cavalier
- Rue Casimir Beugnet
- Rue Jules Guesde
- Voyette
- Rue Marceau Gloriant
- Voyette

PARCOURS DES CE-CM

- Rue Edmond Grenier
- Rue Ignace Humblot
- Rue des Marronniers
- Rue Emile Basly
- Rue des Pâquerettes
- Rue du Jasmin
- Rue du Muguet
- Rue Marat
- Rue Florent Evard
- Allée des Fauvettes
- Rue Raymond Devos
- Rue Florent Evard
- Rue Ignace Humblot
- Voyette
- Rue Casimir Beugnet
- Rue Marceau Gloriant
- Voyette

Article 3 -

Toute infraction constatée au présent arrêté pourra faire l'objet d'un procès-verbal.

Article 4 -

- Le Commissaire Divisionnaire ALOE du Commissariat de Béthune,
- Le Brigadier-Chef DEGROOTE du Commissariat d'AUCHY les MINES,
- La Police Municipale d'AUCHY les MINES,
- La Directrice Générale des Services d'AUCHY-les-MINES,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Lieutenant 1^{ère} Classe Frédérique HILDEBRANDT du CIS Haisnes/Vermelles,
- Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de Béthune,
- Le Syndicat Mixte des Transport Artois-Gohelle à Lens,
- TADAO,
- Au corps enseignant des écoles Anne Franck et Jacques Prévert.

Fait à Auchy-Les-Mines, Le 20 mars 2026



Monsieur le Maire


Jean-Michel LEGRAND.